



C O M M U N E D ' A L L E

Assemblée communale extraordinaire d'Alle du mardi 28 mars 2023

<u>Présidence</u> :	M. Bernard Studer, Président des Assemblées
<u>Vice-Présidence</u> :	Mme Melody Grossmann, Vice-Présidente des Assemblées
<u>Secrétaire</u> :	M. Daniel Farine, Secrétaire communal
<u>Lieu</u> :	Salle des fêtes
<u>Début / Fin</u> :	20h15 / 21h45

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 21 décembre 2022.
2. Information sur le projet de rénovation de la gare CJ d'Alle.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'085'000.- relatif à l'assainissement total des infrastructures (eau, épuration, électricité) sous les trois passages à niveau CJ. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Da Costa Moreira Raquel Sofia, ressortissante portugaise domiciliée à Alle.
5. Information sur le projet des conteneurs semi-enterrés.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est consultable à l'Administration communale et au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

A 20h15, M. Bernard Studer ouvre cette première Assemblée communale de l'année 2023 qui marque le début de la législature 2023-2027 et salue toutes et tous très cordialement et remercie chacun-e de sa présence.

Il fait part de l'excuse de M. Guy Jubin et remercie M. Didier Girardin qui a mis en place la salle.

Sur proposition de Mme la Vice-Présidente, Mmes Corinne Cattin et Cosette Moser sont nommées scrutatrices.

Cette Assemblée a été régulièrement convoquée par la publication d'un avis dans le Journal officiel n° 10 du 16 mars 2023, par le tout-ménage n° 2 du 9 mars 2023, et par un avis dans le

journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 28 mars 2023, à 20h15, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

M. Bernard Studer rappelle l'art. 19 alinéa 2 de notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

On note à cet égard la présence de MM. Daniel André, opérateur son & lumière, Jean-Frédéric Python, directeur des Chemins de fer du Jura (ci-après CJ), Ivan Perrin, chef du département infrastructures des CJ, Christian Simonin, chef de projet pour le bureau ATB SA et Clément Schott, journaliste du Quotidien jurassien.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participant-e-s. On enregistre soixante-deux votant-e-s.

M. Bernard Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 21 décembre 2022

Mme la Vice-Présidente, Melody Grossmann, communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente Assemblée a été déposé, le 23 janvier 2023, au secrétariat communal et publié concomitamment sur le site internet communal www.alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'Administration. Consécutivement à la directive du Délégué aux affaires communales du 18 décembre 2019, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été déposé au secrétariat communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

Mme Grossmann remercie M. Daniel Farine, Secrétaire communal, pour la parfaite rédaction du procès-verbal.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 21 décembre 2022.

M. Studer rappelle que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

2. Information sur le projet de rénovation de la gare CJ d'Alle

M. Cyrille Gigon, Conseiller communal en charge du dicastère « Infrastructures », indique que dans le cadre du projet de rénovation de la gare une information sera donnée sur les futurs travaux et le déroulement de ces derniers. Pour ce faire, il passe la parole à MM. Python, Perrin et Simonin.

Au moyen d'une vidéoprojection, M. Jean-Frédéric Python fait part d'une introduction en relevant les éléments les plus importants du projet et précise que la gare actuelle ne répond pas à loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées.

S'agissant de la partie technique, M. Python laisse la parole à M. Christian Simonin. Ce dernier expose les données spécifiques en commençant par le projet de mise en conformité de la loi

précitée. Il mentionne les deux quais, le passage inférieur avec rampes, les escaliers, les quatre accès, etc.

M. Simonin présente un échéancier séparé en trois phases avec les différents aménagements à réaliser. L'objectif est de maintenir le trafic sur toute la durée du chantier et débiter les travaux en juillet 2023. La phase 1 concerne toute la partie au nord de la gare et elle devrait se terminer en février 2024. Après cela, nous entamerons toute la partie sud qui devrait prendre fin en septembre 2024. En ce qui concerne la phase 3, les CJ ont le souhait de réfectionner l'ensemble des infrastructures de voie depuis le passage à niveau situé au Coinat d'Essertiau jusqu'aux bassins de rétention de l'A16. Cette étape s'étalera du 24 juin au 6 octobre 2024. M. Simonin indique les différentes transformations qui auront lieu durant ladite fermeture.

M. Simonin annonce les travaux de nuit qui se feront durant l'année 2023 en lien avec le projet susmentionné.

Enfin, les coûts des travaux hors taxes se montent à CHF 11'200'000.- pour la gare d'Alle et CHF 6'500'000.- pour les infrastructures de la voie ferrée.

Untel demande pourquoi les CJ souhaitent électrifier une partie de la voie de débord, côté nord, alors que jusqu'à présent cette dernière n'y est pas.

M. Ivan Perrin précise qu'il s'agit d'une nécessité pour les croisements et les différents travaux d'exploitation. De plus, il est indiqué qu'actuellement la longueur des voies est plus importante que lorsque le projet sera bouclé. Pour résumé, en diminuant la longueur des voies, nous diminuerons les zones d'électrification. M. Perrin précise en outre que tous les éléments dudit projet ont déjà été validés par l'Office fédéral des transports.

Untel suggère aux CJ de s'assurer que leurs trains soient moins graffités et plus accueillants.

M. Jean-Frédéric Python souligne que cette problématique est malheureusement déjà connue au sein des CJ et que le manque d'entrepôt se fait ressentir. M. Python espère que les trains seront à l'avenir plus épargnés.

Untel se demande si le projet comporte l'installation de toilettes publiques.

M. Python relate qu'à la suite de discussions avec la Commune d'Alle, il a été décidé de renoncer à cet aménagement. Enfin, M. le directeur précise que plusieurs autres Communes ont décidé de ne pas courir ce risque par rapport à certains problèmes sécuritaires.

M. Studer remercie MM. Python, Perrin et Simonin pour leurs interventions. À son tour, M. Python remercie également toute son équipe ainsi que la Commune d'Alle et sa population pour sa bonne collaboration.

3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'085'000.- relatif à l'assainissement total des infrastructures (eau, épuration, électricité) sous les trois passages à niveau CJ. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt

En prologue, M. Cyrille Gigon, Conseiller communal en charge du dicastère « Infrastructures », introduit ce point en parlant dudit projet et propose de voter un crédit de CHF 1'085'000.- dans le but de réaliser les travaux. Ce projet comporte également un bouclage pour l'eau potable entre la route de Courgenay et Champs St-Martin ainsi que la réfection définitive de la rue Ernest Daucourt.

Le vote d'entrée en matière ne suscite aucune objection.

M. Gigon explique que, dans le cadre des travaux de rénovation de la gare CJ, les Autorités communales ont décidé de profiter de l'arrêt complet du trafic ferroviaire afin d'assainir les installations souterraines cela dans le but d'être aux normes du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

En ce qui concerne les explications techniques du projet, M. le Rapporteur cède la parole à M. Jérôme Crelier, représentant du bureau GVH-BP, afin qu'il nous présente son exposé sur le déroulement des futurs travaux.

M. Jérôme Crelier détaille en vidéoprojection le projet d'assainissement des infrastructures souterraines communales.

M. Crelier met en exergue le fait qu'il s'agisse d'une opportunité pour la Commune d'assainir ses réseaux durant cet arrêt du trafic des trains du 24 juin au 6 octobre 2024. Il présente en outre d'autres avantages intéressants pour les Autorités communales, comme par exemple, la limitation des gênes pour population dans le temps.

Les différents secteurs à assainir sont divisés en 5 parties, soit :

- secteur 1 : passage à niveau, route de Courgenay ;
- secteur 2 : accès vis-à-vis du bâtiment des services ;
- secteur 3 : rue Ernest Daucourt, devant l'Arsenal ;
- secteur 4 : passage à niveau, Coin du Jonc ;
- secteur 5 : passage à niveau, Coinat d'Essertiau.

M. Crelier montre lesdits secteurs de manière zoomée dans l'ordre chronologique qu'ils seront réalisés et fournit toutes explications utiles sur ce dossier. Un planning avec les dates approximatives des travaux ainsi qu'un tableau démontrant le coût des travaux sont aussi exposés.

Untel se permet de se plaindre quant au fait qu'il n'a pas été consulté dans le cadre de ce projet. En effet, certains aménagements s'effectueront sur sa parcelle n° 533 du ban d'Alle.

M. Cyrille Gigon indique être passé chez untel, hier matin, pour lui donner le plan dudit projet. Untel montre son mécontentement, M. Gigon en prend acte et des discussions auront lieu.

M. Bernard Studer s'interroge sur le futur de la rue Ernest Daucourt une fois qu'elle sera réfectionnée. Actuellement, cette dernière n'appartient pas à la Commune.

M. Python informe que l'Exécutif communal est déjà entré en discussion avec les CJ dans le but d'acheter cette parcelle. Cependant, les CJ ne souhaitent pas la vendre en raison des normes ferroviaires qui évoluent tellement vite. Enfin, M. le Directeur dit qu'un accord existe entre le propriétaire et la Commune afin que celle-ci puisse réaliser divers travaux.

Durant les travaux, M. Studer demande comment l'accès sera garanti au quartier d'habitation.

M. Crelier dit qu'un dialogue est en cours mais l'idée est de passer par la Montagne d'Alle, plus particulièrement par le parking de la fanfare.

Avec un avis contraire, l'Assemblée vote un crédit de CHF 1'085'000.- pour l'assainissement total des infrastructures (eau, épuration, électricité), dans le cadre du projet de réfection des collecteurs communaux sous les trois passages à niveau CJ en

donnant compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

M. le Président libère MM. Python, Perrin et Simonin.

4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Da Costa Moreira Raquel Sofia, ressortissante portugaise domiciliée à Alle

Sur proposition de M. le Président, l'assistance accepte, en dérogation au règlement communal d'organisation, que les personnes intéressées restent présentes jusqu'au moment du vote.

A titre liminaire, Mme Gianna Germano, Conseillère communale responsable du dicastère « Communauté villageoise », explique que selon la procédure usuelle, il incombe à l'Assemblée communale de se prononcer sur toute demande de naturalisation.

Elle présente la requête de Mme Da Costa Moreira Raquel Sofia, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue. Au-delà du processus administratif, le Conseil communal veut donner à ces démarches purement formelles un contexte de confiance et d'entraide. L'accueil et la solidarité sont deux valeurs fondamentales qui soudent les bases des relations humaines. Cela est d'autant plus aisé lorsqu'il s'agit, comme dans le cas présent, d'une personne que nous connaissons bien et qui bénéficie de notre considération.

Avec l'accord de l'assistance sur proposition de M. Studer, Mme Gianna Germano présente Mme Da Costa Moreira, sur la base des informations émanant d'un dossier personnel ainsi que d'une rencontre à la mairie. Elle précise son identité, sa situation familiale, sa formation scolaire et ses activités professionnelles et de loisirs. Au terme de l'audition par le Service cantonal de la population, toutes les conditions ont été réunies pour l'obtention du droit de cité cantonal.

Mme Da Costa Moreira Raquel Sofia est parfaitement intégrée en Suisse et dans notre village. Elle mérite notre confiance.

Mme Da Costa Moreira quitte la salle avant le vote.

Sans opposition, l'Assemblée accorde la nationalité suisse à Mme Da Costa Moreira.

Sous les applaudissements de l'assistance, la candidate se voit gratifiée d'un exemplaire du « Monopoly Jura » de la part de Mme Germano.

M. Bernard Studer communique que la finance de naturalisation est fixée selon la règle à CHF 200.-.

5. Information sur le projet des conteneurs semi-enterrés

M. Serge Caillet, Conseiller communal en charge du dicastère « Services » émet en guise de préambule un bref historique de la situation.

En date du 19 août 2022, l'avis de construction en lien avec ledit projet a été publié dans le Journal officiel pour l'implantation de 13 conteneurs semi-enterrés répartis sur les 4 emplacements suivants :

- 5 conteneurs semi-enterrés sur le parking du Centre sportif Pré Domont ;
- 2 conteneurs semi-enterrés sur le parking en face du cimetière ;
- 4 conteneurs semi-enterrés sur le parking de la place Roland Béguelin ;

- 2 conteneurs semi-enterrés au carrefour de la rue Champs Saint-Martin avec la route de Courgenay.

Les 2 derniers emplacements ci-dessus ayant suscité de nombreuses réactions et oppositions, il a été décidé d'un commun accord entre les Autorités communales d'Alle et le SidP d'étudier 2 nouveaux sites.

De ce fait et malgré les très nombreuses contraintes territoriales, règlementaires et pratiques, deux nouveaux emplacements pour les conteneurs semi-enterrés ont pu être trouvés, cela grâce aux accords obtenus et des conventions conclues avec la RCJU, Landi Arc Jura et les CJ. Ci-dessous, une illustration qui démontre le nouveau positionnement desdits conteneurs.



Enfin, M. le Rapporteur présente la suite de la procédure qui sera le dépôt d'une nouvelle demande de permis de construire pour les deux nouveaux emplacements ainsi que le traitement des éventuelles oppositions. Dès que toutes les autorisations seront reçues, il sera procédé à la pose et mise en service des conteneurs semi-enterrés avec comme corollaire la suppression du ramassage porte-à-porte des sacs taxés.

Unetelle se demande comment la Commune va gérer la problématique des personnes à mobilité réduite.

M. Caillet mentionne que ces personnes peuvent solliciter de l'aide de la part de leurs voisins sinon la voirie communale serait à disposition pour ramasser les sacs-poubelles.

La solution du voisinage ne convainc pas vraiment à unetelle, M. Caillet indique que nous sommes confrontés à une évolution et le Conseil communal s'assurera d'accompagner au mieux sa population.

Untel met en exergue le fort trafic de la route de Courgenay en lien avec le nouvel emplacement prévu de quatre conteneurs semi-enterrés. Selon untel, il faut s'assurer qu'au moins une voiture puisse se parquer entre la route et lesdits conteneurs.

M. le Conseiller communal précise que si l'Etat a accepté cet endroit-là, c'est que nous pouvons considérer cela comme possible et les Autorités communales seront attentives à cette particularité.

6. Divers

Mme le Maire, Karine Génesta-Nagel, émet un discours de présentation dans le cadre de la nouvelle législature 2023-2027 et précise que nous avons pu récemment entériner la composition des Commissions communales. Mme Génesta-Nagel remercie les membres du Conseil communal ainsi que les employés communaux pour leur investissement auprès de la communauté. S'agissant des prochaines années, Mme le Maire parle des défis auxquels nous serons confrontés ainsi que les nombreux projets à réaliser.

Dans le cadre de Suisse.Bouge 2023, M. l'Adjoint, Alan Stalder, expose le déroulement de cette manifestation et fournit toutes explications utiles au moyen d'une vidéoprojection. M. Stalder indique que l'objectif de l'Exécutif communal est qu'Alle soit désignée la Commune de Suisse qui bouge le plus.

Untel s'interroge si la Commune prévoit de faire opposition au récent projet de Swisscom SA concernant l'installation d'une antenne 5G.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un dossier sur un domaine privé et que notre travail est de publier le projet. Durant le délai du dépôt public, Mme la Présidente de l'Exécutif rapporte que des oppositions peuvent être transmises au secrétariat communal. Pour l'instant, le Conseil n'a pas fait opposition, nous sommes encore en train d'étudier le tout. Par ailleurs, Mme Génesta-Nagel constate qu'il n'y a pas d'étude qui prouve que la 5G nuit à la santé d'autrui.

Untel se dit étonné de notre publication sur le tout-ménage n° 2/2023 concernant notre décision de ne plus envoyer de lettre aux voisins dans le cadre de procédures ordinaires, d'autant plus que pendant la même semaine, un avis de construction relatif à une installation de communication mobile (5G) a été publié dans le Journal officiel du 9 mars 2023. Par ailleurs, untel se plaint de n'avoir pas reçu tout de suite le dossier du dépôt public.

S'agissant de la transmission de documents aux voisins concernés par le présent permis de construire, Mme Génesta-Nagel souligne que nous ne sommes pas dans l'obligation de le faire, conformément à l'article 19 al. 2 du Décret concernant le permis de construire (DPC). Quant au fait qu'untel n'ait pas reçu tout de suite une copie du dossier, Mme le Maire précise que nous nous sommes renseignés auprès des Services de l'Etat. Ceux-ci nous ont indiqué que le Conseil communal était compétent en la matière, c'est pourquoi l'Exécutif a décidé préalablement d'autoriser uniquement la consultation du projet au secrétariat communal. Toutefois, une semaine plus tard, nous avons reçu un courriel de la Section des permis de construire indiquant que nous avons le droit de donner des copies du dossier en signant une décharge relative à la protection des données.

Unetelle demande ce qu'est devenue la pétition remise au Conseil communal signée en 2019 par 482 habitants, Mme le Maire répond que cela concernait l'ancien projet situé au Centre sportif et pour l'instant celui-ci est mis en attente. Unetelle insiste sur le fait que ladite pétition précisait la chose suivante « refuser les nouvelles installations de téléphonie mobile au village ». Mme Génesta-Nagel étudiera cette pétition et à la suite de cela, une réponse sera donnée.

Untel estime qu'au vu dudit projet un avis dans un tout-ménage ou sur notre site internet aurait mérité d'être réalisé. Par ailleurs, untel fait part à l'assistance que, par le passé, il a eu une expérience avec les antennes 5G dans une autre Commune en tant que membre de l'Exécutif

